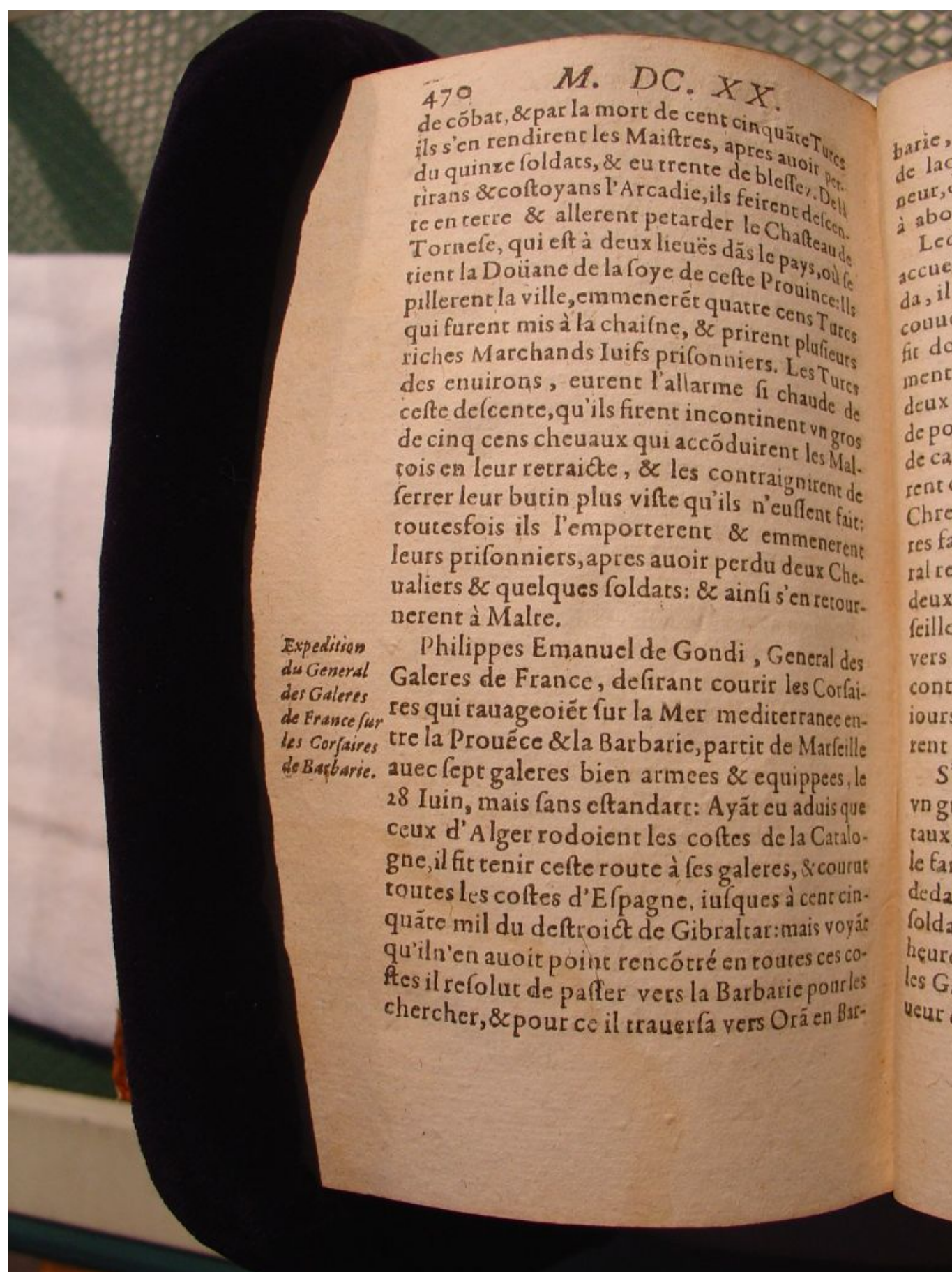
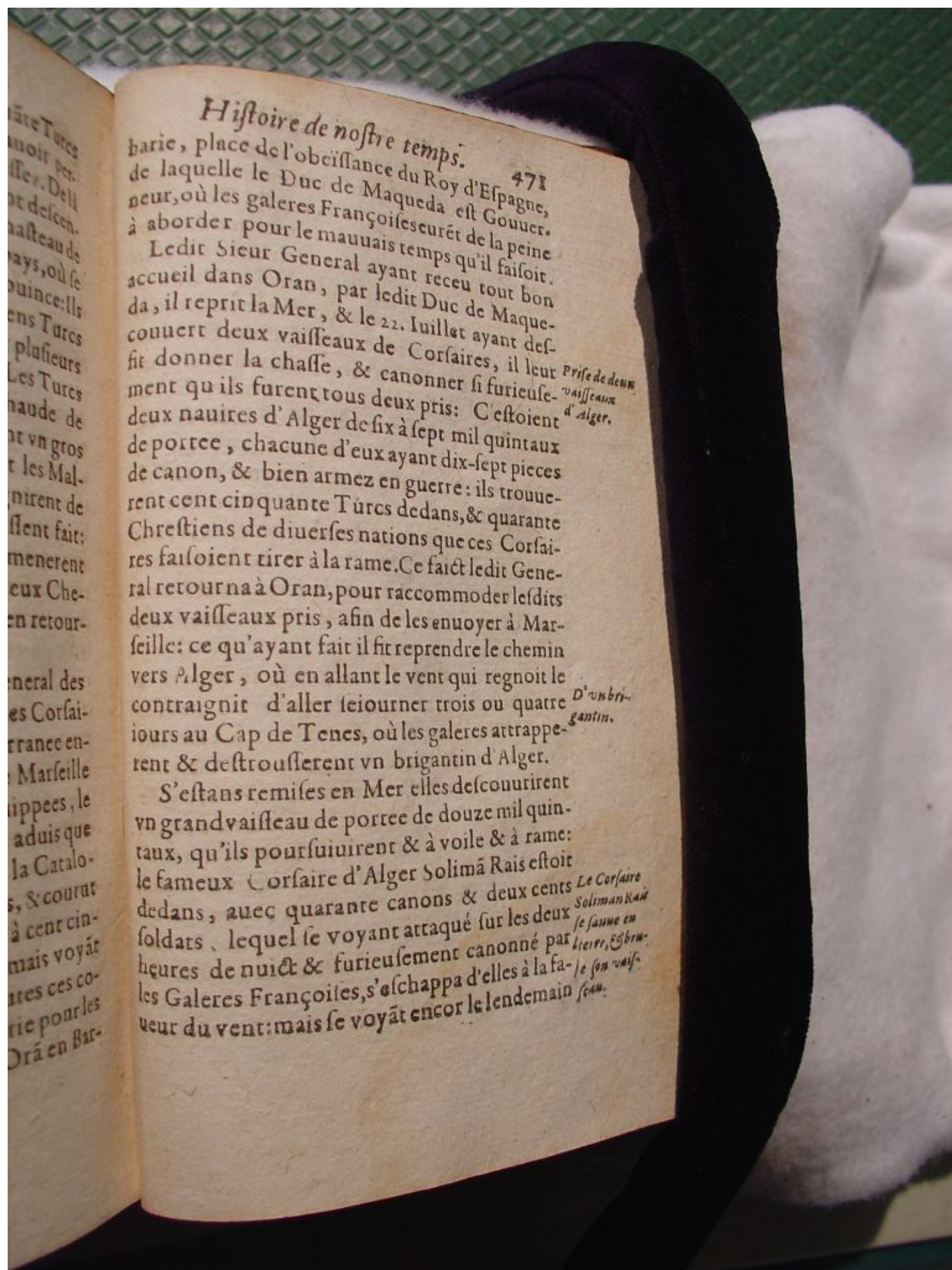


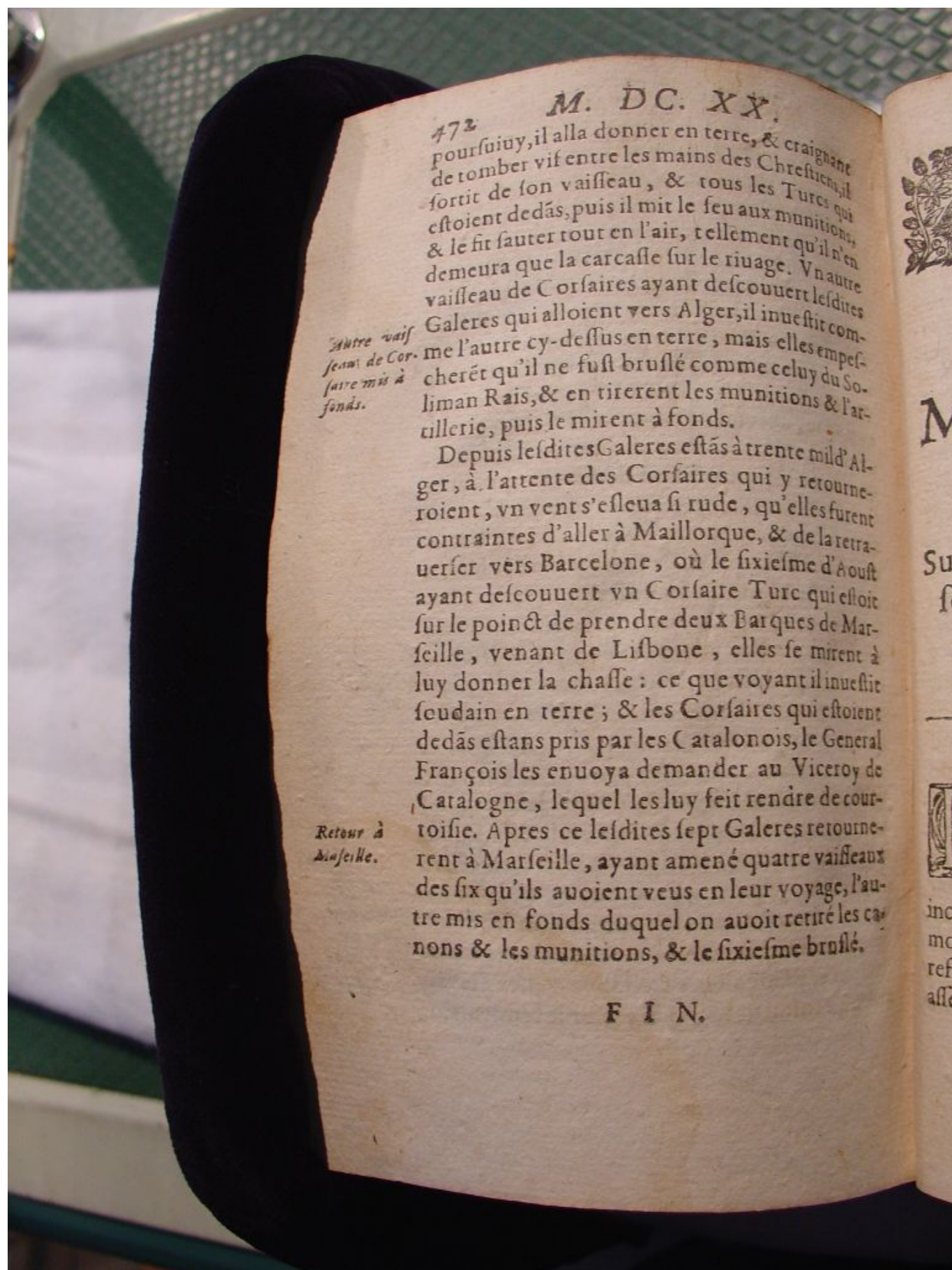
1620_470.jpg



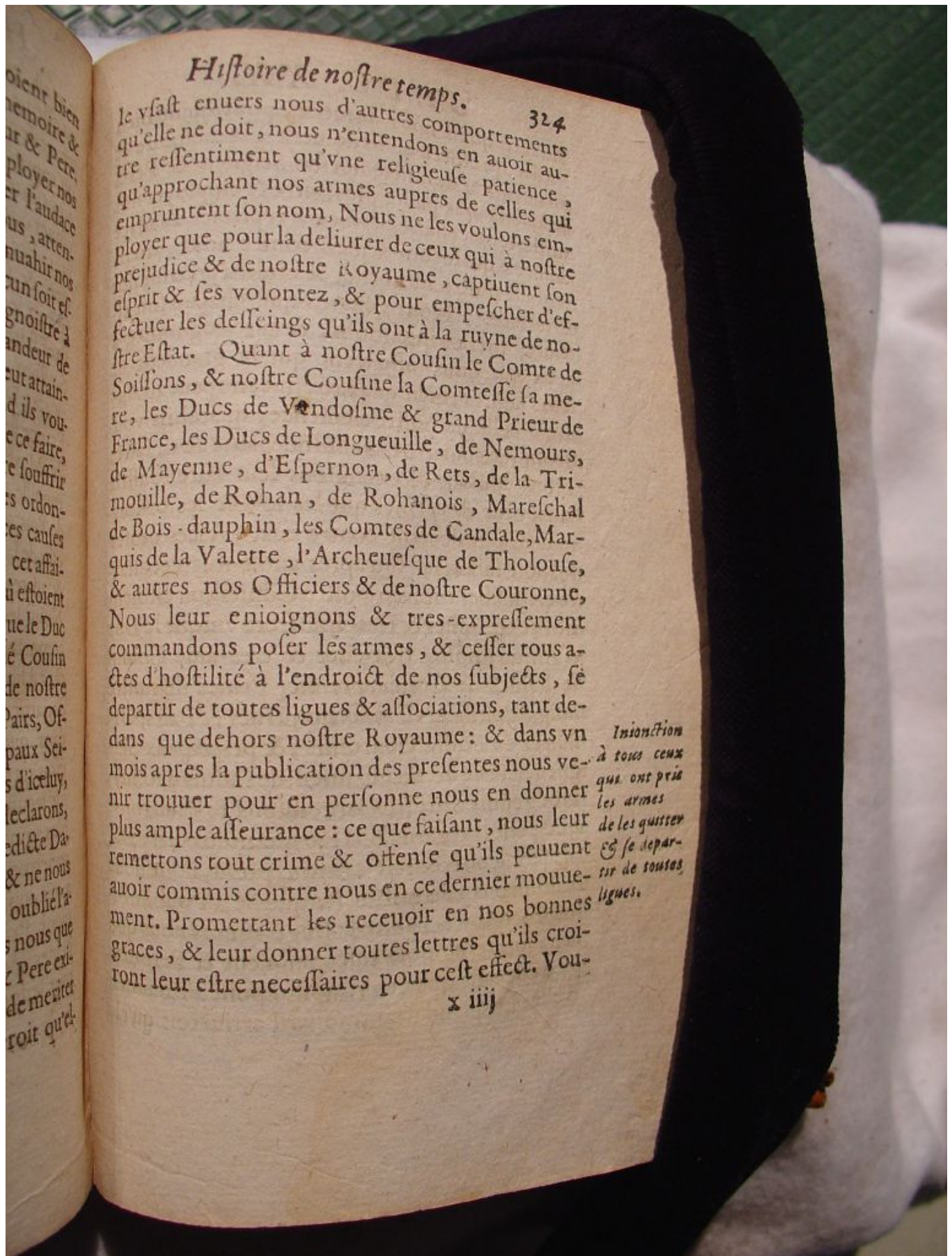
1620_471.jpg



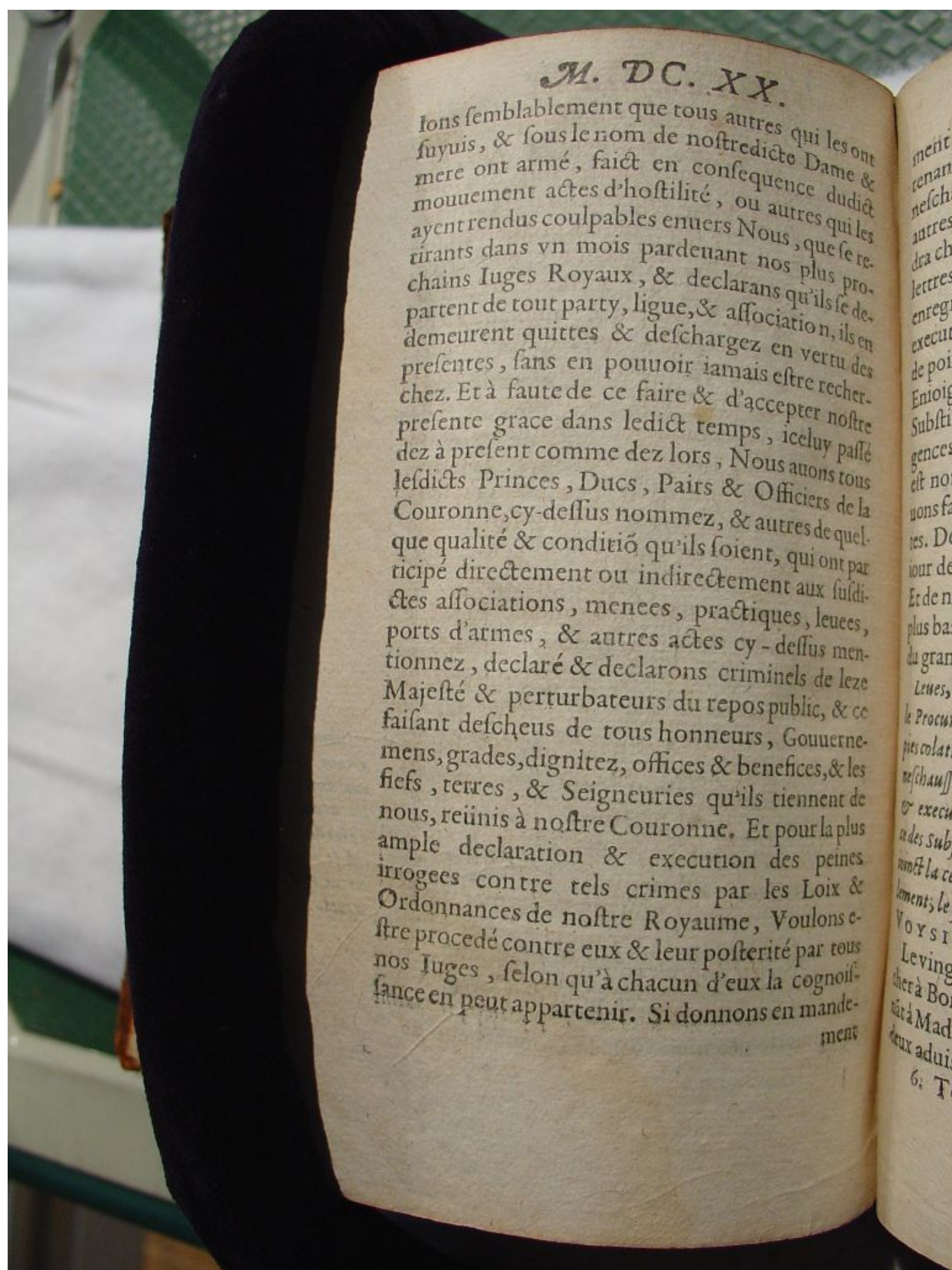
1620_472.jpg



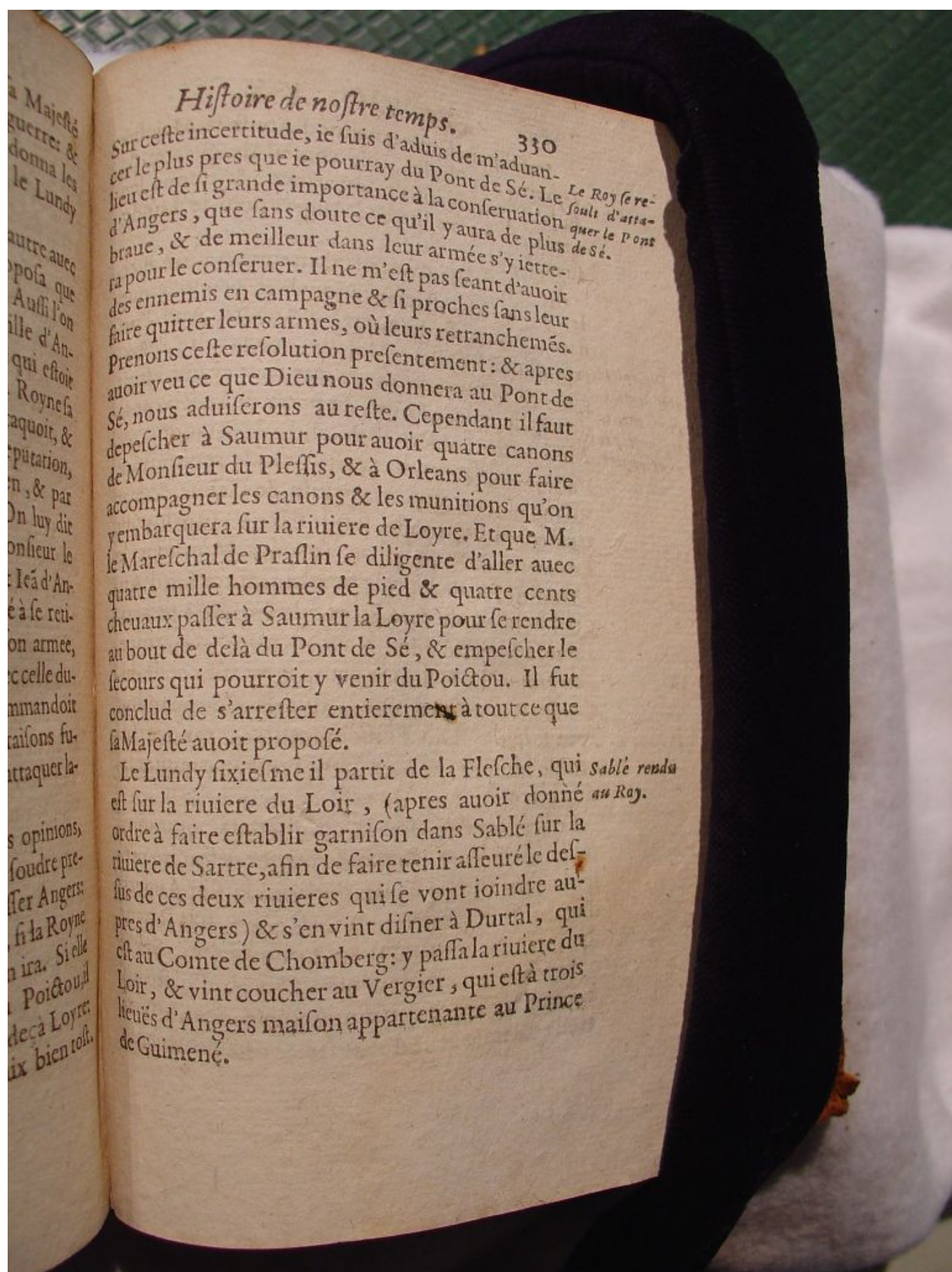
1620_324_1.jpg



1620_324_2.jpg



1620_330_1.jpg



1620_330_2.jpg

M. DC. XX.

Estant arriué, il tint conseil de guerre : & voulut voir sur la carte tout le logis de son armée. Il ne trouua pas, que la cavallerie legere fust en seureté, d'autant que le pays estoit legere dement fauorable pour venir enleuer ce quartier avec de l'infanterie, veu mesmement qu'il n'y auoit que deux lieuës d'Angers. Il commanda, qu'on print du soin d'asseurer ce logis. Sur la minuit il se leua, & retourna considerer sa carte : & soudainement il enuoya querir ses valets de pied, & leur bailla vn billet escrit de sa propre main, pour aller à tous les quartiers, leur commander de faire bonne garde : & commanda au plus prochain logis d'infanterie, de mener cinq cents harquebusiers, pour conseruer le quartier de la cavalerie. En mesme temps les Ducs de Nemours & de Vendosme estans à cheval pour venir surprendre ce quartier, l'ordre que sa Majesté y donna par sa seule preuoyance en empescha la surprinse.

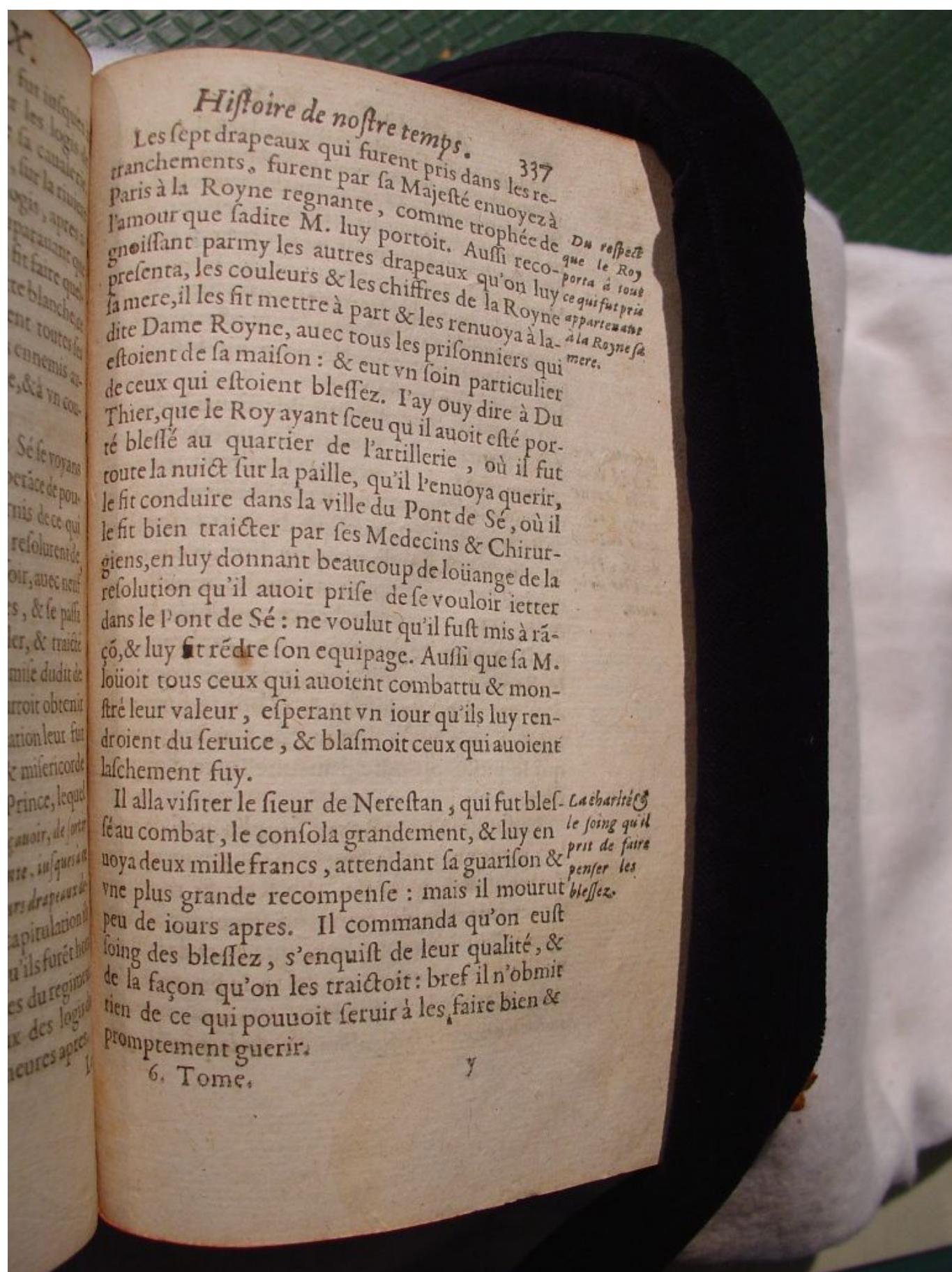
Les preuoyances des actions du Roy empeschent la surprinse du quartier de sa cavalerie.

Vne partie de l'armée de la Roynne mere mise dans le Pont de Sé pour le defendre.

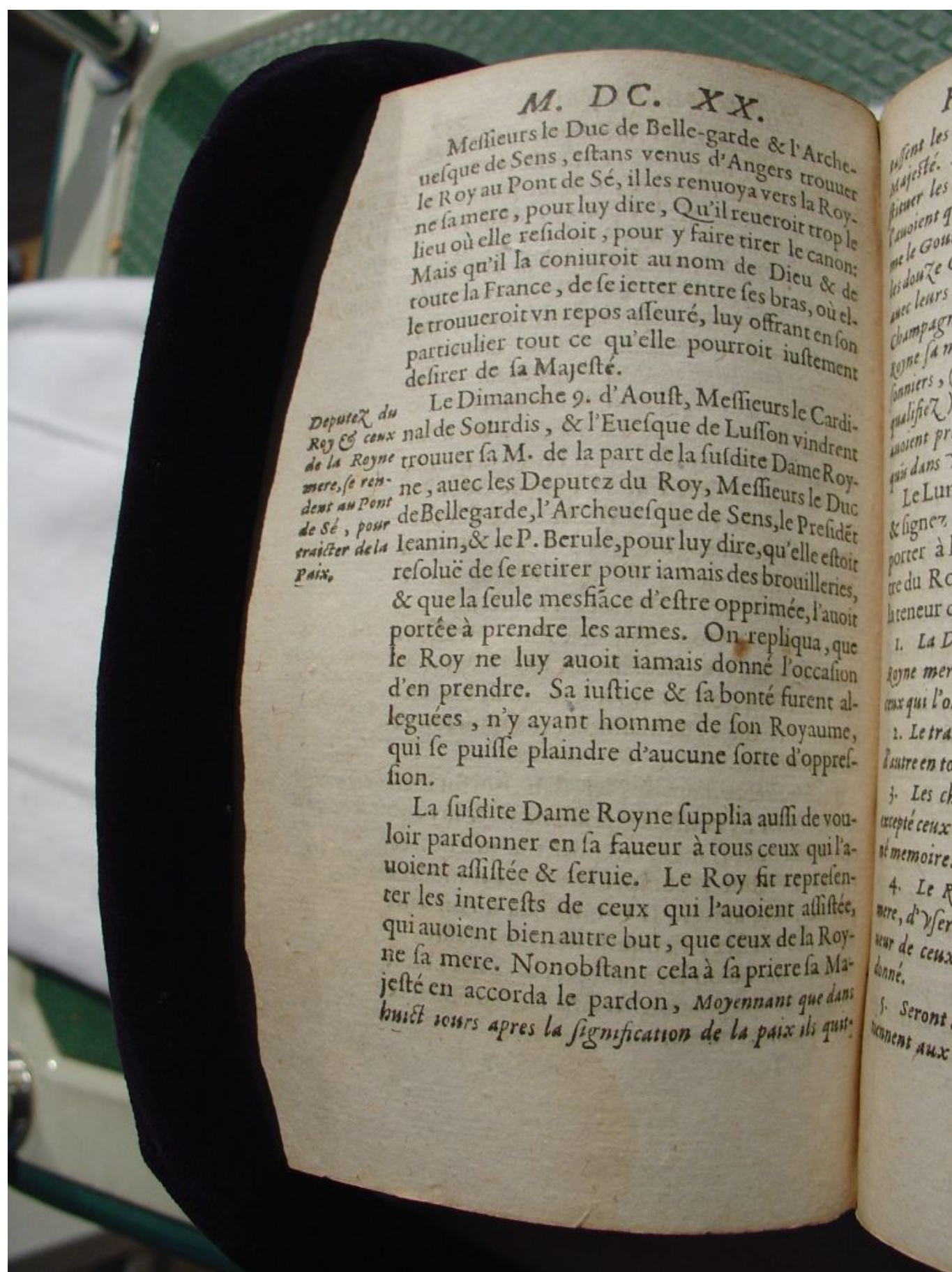
La Roynne mere qui auoit preuue que l'on attaqueroit le Pont de Sé, auoit mis dedans trois mille hommes de pied, & quatre cents chevaux avec trois pieces de canon pour le defendre, ce qui estoit vne partie de son armée, & l'autre elle l'auoit faict barricader dans les fauxbourgs d'Angers. Quant à ceux du Pont de Sé, six iours durant ils trauaillerent à faire vn grand retranchement au bout du Pont du costé d'Angers.

Sa Majesté partit doncques à six heures du matin du Vergier, & s'en vint disner sous vn arbre à trois quarts de lieuë d'Angers, & vne demie lieuë

1620_337_1.jpg



1620_337_2.jpg



M. DC. XX.

Messieurs le Duc de Belle-garde & l'Archeuesque de Sens, estans venus d'Angers trouuer le Roy au Pont de Sé, il les renuoya vers la Royne sa mere, pour luy dire, Qu'il reueroit trop le lieu où elle residoit, pour y faire tirer le canon: Mais qu'il la coniueroit au nom de Dieu & de toute la France, de se ietter entre ses bras, où elle trouueroit vn repos asseuré, luy offrant en son particulier tout ce qu'elle pourroit iustement desirer de sa Majesté.

*Deputez du
Roy & ceux
de la Royne
mere, se reindrent
au Pont
de Sé, pour
traicter de la
Paix.*

Le Dimanche 9. d'Aoust, Messieurs le Cardinal de Sourdis, & l'Euesque de Lussan vindrent trouuer sa M. de la part de la susdite Dame Royne, avec les Deputez du Roy, Messieurs le Duc de Bellegarde, l'Archeuesque de Sens, le Presidēt leanin, & le P. Berule, pour luy dire, qu'elle estoit resoluë de se retirer pour iamais des brouilleries, & que la seule mesfiace d'estre opprimée, l'auoit portée à prendre les armes. On repliqua, que le Roy ne luy auoit iamais donné l'occasion d'en prendre. Sa iustice & sa bonté furent alleguées, n'y ayant homme de son Royaume, qui se puisse plaindre d'aucune sorte d'oppression.

La susdite Dame Royne supplia aussi de vouloir pardonner en sa faueur à tous ceux qui l'auoient assistée & seruie. Le Roy fit représenter les interets de ceux qui l'auoient assistée, qui auoient bien autre but, que ceux de la Royne sa mere. Nonobstant cela à sa priere sa Majesté en accorda le pardon, Moyennant que dans huit iours apres la signification de la paix ils quit-

1620_343_1.jpg

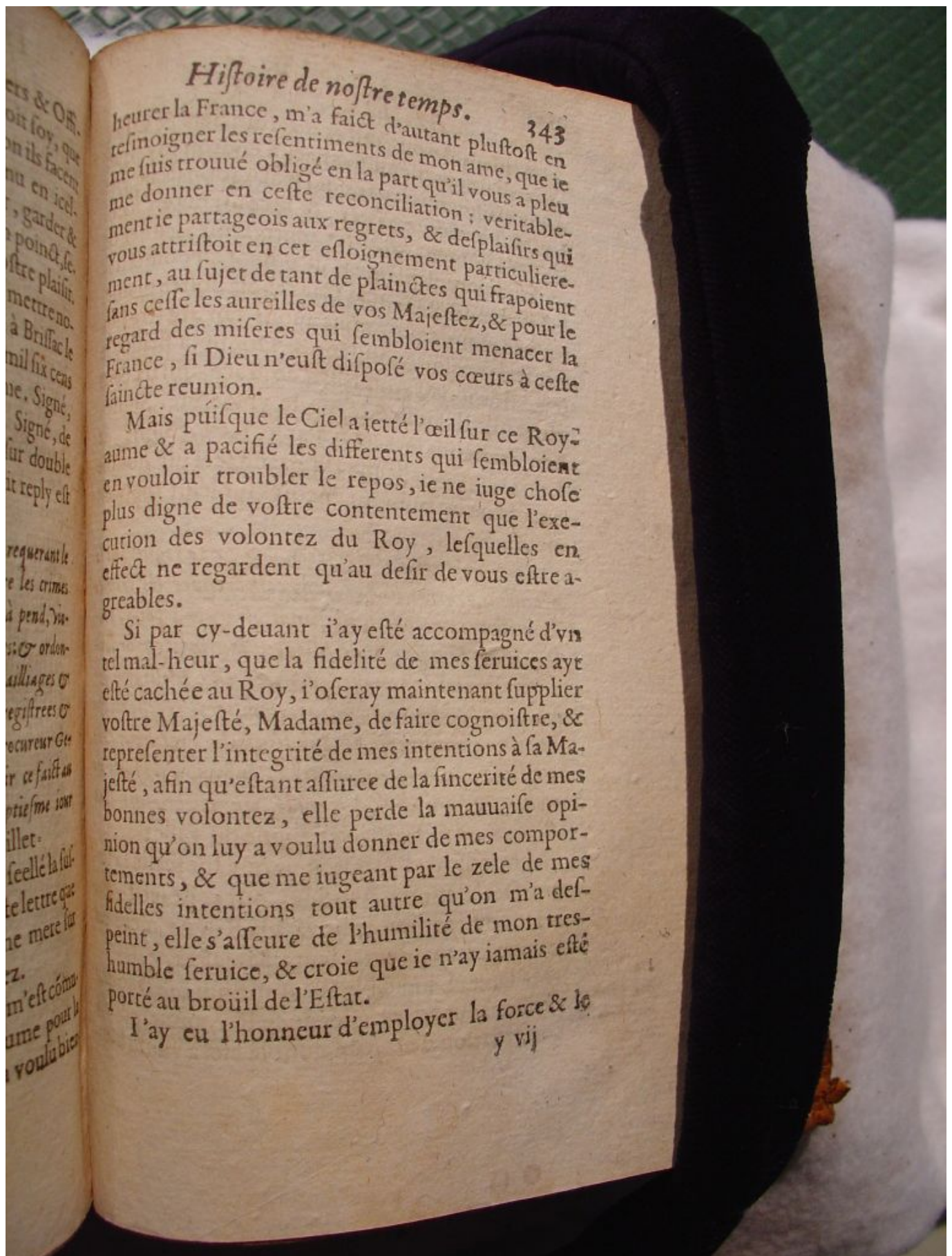


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan